

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) POUR LES SERVICES DE COACHING SPORTIF ET DE CONSEILS EN NUTRITION-DIÉTÉTIQUE-MICRO NUTRITION.

Article 1. OBJET DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations du coach sportif Philippe SOLE, exerçant sous le numéro SIREN 519291256 et de ses clients dans le cadre de la prestation de services de coaching sportif et/ou de conseils en nutrition et diététique et micro nutrition (conseil en alimentation personnalisée et supplémentation éventuelle en fonction des carences).

Article 2. INFORMATIONS SUR LE PRESTATAIRE

Les informations relatives au prestataire sont les suivantes :

- Nom prénom : SOLE PHILIPPE
- Adresse : 8 Rue de la Source 17600 SABLONCEAUX
- Téléphone : 06.24.36.16.27
- Email : solephilippe@gmail.com
- SIRET : 51929125600021

Article 3. PRESTATIONS

Le coach sportif propose des prestations de coaching individuel et/ou en groupe, des plans d'entraînement personnalisés. Les prestations peuvent se dérouler :

- En présentiel, à domicile ou en extérieur ;
- En ligne via une plateforme de visioconférence ou par suivi à distance.

Le coach propose également des conseils en nutrition-diététique et micro nutrition en rendez-vous personnalisé :

- Consultations initiales et de suivi ;
- Bilans alimentaires personnalisés ;
- Conseils en nutrition adaptés à des objectifs spécifiques (perte de poids, amélioration de la performance sportive, rééquilibrage alimentaire, etc.) ;
- Préconisation de prises de compléments alimentaires.

Il est précisé que les conseils en nutrition-diététique et micro nutrition ne sont pas des conseils médicaux et ne peuvent donner lieu à des prescriptions médicales ; les compléments alimentaires suggérés ne constituant pas des médicaments au sens de la réglementation.

En cas de problèmes médicaux invoqués par le client dans le cadre de la consultation initiale ou des consultations de suivi, le coach sportif peut être amené à préconiser au client qu'il se réfère à un avis médical.

Article 4. TARIFS

Les tarifs des prestations sont exprimés en euros et sont en franchise de TVA, en application de l'article 293 B du CGI. Les prix sont indiqués sur le site internet du coach (ou sur tout autre support de communication) et sont susceptibles d'évoluer. Toute séance réservée avant une modification tarifaire



conservera le tarif applicable au moment de la réservation. Des majorations peuvent être appliquées en fonction du kilométrage parcouru pour se rendre au domicile des personnes.

Tarif de coaching sportif :

- Séance individuelle : 37 €
- Séance double : 45 €
- Séance triple ou quadruple : 50 €

Tarif de conseil en nutrition et diététique :

- Forfait mensuel incluant la consultation initiale, trois consultations de suivi et des appels téléphoniques et par visioconférence réguliers : 99 €

Tarif de conseil en micro nutrition :

- Consultation individuelle : 50 €
- Consultation de suivi : 30€

Article 5. RÉSERVATION-ANNULATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

La réservation d'une séance, d'une consultation ou d'un forfait se fait par téléphone ou email ou sur rendez-vous.

Le paiement est dû à chaque séance ou au début du forfait choisi, par virement bancaire, ou tout autre moyen convenu à l'exception de la carte bancaire.

En cas d'annulation par le coach, la séance ou la consultation sera reportée d'un commun accord avec le client gratuitement.

En cas d'annulation par le client 48h avant la séance ou la consultation, la séance ou la consultation sera reportée d'un commun accord avec le client gratuitement.

En cas d'annulation par le client moins de 48H avant la séance ou la consultation, la séance ou la consultation ne sera pas reportée et sera facturée dans son intégralité.

Article 6. DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le client dispose d'un délai de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Toutefois, si la prestation de service a commencé avec l'accord du client avant la fin du délai de rétractation, ce droit ne pourra pas être exercé pour les séances déjà réalisées.

Article 7. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage, dans le cadre de séance de coaching sportif, à :

- Informer le coach de tout problème de santé, pathologie ou contre-indication à la pratique sportive ;
- Apporter une tenue adaptée à la pratique du sport ;
- Respecter les consignes de sécurité et les instructions du coach pendant les séances.

Le coach ne pourra être tenu responsable en cas de blessure ou d'accident résultant du non-respect des consignes ou d'une omission d'information par le client.

Le client s'engage, dans le cadre de consultation en nutrition-diététique et micro nutrition, à :

- Fournir des informations exactes et complètes concernant son état de santé et ses habitudes alimentaires ;
- Suivre les recommandations alimentaires dans le cadre des objectifs définis ensemble ;
- Respecter les rendez-vous fixés.

Le consultant ne peut être tenu responsable des conséquences d'un manque de coopération ou de fausses informations fournies par le client.

Article 8. OBLIGATIONS DU COACH

Le coach, dans le cadre de coaching sportif, s'engage à :

- Proposer un programme adapté au niveau, aux objectifs et à l'état de santé du client ;
- Assurer un accompagnement personnalisé et veiller à la sécurité du client durant les séances ;
- Respecter la confidentialité des informations personnelles transmises par le client.

Le coach, dans le cadre de consulting en nutrition-diététique et micro nutrition, s'engage à :

- Proposer des conseils nutritionnels et micro nutritionnels personnalisés, adaptés aux besoins et objectifs du client ;
- Respecter les règles déontologiques et professionnelles relatives à la consultation en nutrition-diététique et micro nutrition ;
- Garantir la confidentialité des informations partagées par le client.

Article 9. RESPONSABILITÉ

Le coach dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les risques liés à la pratique sportive encadrée. Toutefois, il est recommandé au client de souscrire une assurance individuelle accident s'il souhaite une couverture plus large.

Il est tenu à une obligation de moyens et non de résultat. Il ne peut garantir l'atteinte des objectifs fixés si ceux-ci dépendent en grande partie de l'engagement du client à suivre les recommandations.

Article 10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les contenus (plans d'entraînement, documents, vidéos, etc.) fournis dans le cadre des prestations restent la propriété du coach. Toute reproduction, diffusion ou utilisation non autorisée de ces contenus est strictement interdite.

Les documents, plans alimentaires et recommandations fournis dans le cadre des consultations en micro nutrition restent la propriété du consultant. Toute reproduction, diffusion ou utilisation sans autorisation est strictement interdite.

Article 11. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles du client sont collectées et traitées dans le respect de la réglementation en vigueur (RGPD). Elles ne seront utilisées que pour la gestion des séances et des relations avec le client. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles en s'adressant au coach par mail.

Article 12. LITIGES

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, les tribunaux compétents seront ceux du lieu du domicile du coach.